

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 04 février 2013 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2013-01-21

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingt et unième jour du mois de janvier de l'an deux mille treize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2013-01-001

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 21 janvier 2013 avec la modification suivante :

AJOUTER :

17.1 Résolution pour autoriser la directrice générale à demander des soumissions pour la réfection de la toiture de l'usine de filtration.

REPORTER :

Item 4.4
Item 4.7
Item 16.3

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire tenues le 17 décembre 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 17 décembre 2012 tels que rédigés par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2013-01-003

DEMANDE DE FINANCEMENT DU CLUB CHASSE ET PÊCHE A.V.B. INC.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 au Club Chasse et Pêche A.V.B. Inc. pour l'ensemencement de truites.

La Ville d'Acton Vale demande au Club de Chasse et Pêche A.V.B., s'il y a possibilité d'inclure leurs activités du 09 juin 2013, dans la programmation de la « Semaine de la Municipalité ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-004

INVITATION AU SOUPER ANNUEL DE LA PAROISSE ST-ANDRÉ.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 25 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Fabrique de la Paroisse St-André pour l'achat d'un (1) billet à 25.00 \$ afin de permettre à une personne d'assister au souper annuel de la Paroisse St-André qui aura lieu le 2 février prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-005

DEMANDE D'UTILISATION D'UNE SALLE AU CENTRE SPORTIF PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR DU RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que le comité organisateur du « Relais pour la vie de la MRC d'Acton » veut tenir des réunions mensuelles jusqu'au 31 mai 2013, jour du relais;

Attendu qu'une demande est soumise pour le prêt d'une salle au rez-de-chaussée du Centre sportif à raison d'une fois par mois pour une durée d'environ 2 heures, de 19 h à 21 h, soit les 9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 1^{er} mai et 27 mai;

Attendu qu'une demande en vertu de l'article 24 du G-100 est formulée afin de prolonger l'animation jusqu'à 1 h;

Attendu qu'une demande est également formulée pour avoir un local, d'une grandeur d'environ 20 pieds carrés, qui leur servirait d'entrepôt pour leurs t-shirts et luminaires;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

Que la Ville autorise le prêt de la salle #3 au rez-de-chaussée du Centre sportif selon le règlement de tarification en vigueur et selon les disponibilités des dites salles, au comité organisateur du « Relais pour la vie de la MRC d'Acton » pour la tenue de leurs réunions mensuelles;

Que la Ville autorise le prolongement de l'animation. Cependant, toutes les activités devront être terminées à 1 h le 1er juin 2013;

Que le comité organisateur devra s'assurer que le bruit résultant de ces soirées soit raisonnable;

Que la Ville ne peut donner suite pour le prêt d'un entrepôt pour les t-shirts et les luminaires au Centre sportif, puisqu'aucun local n'est disponible;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 4.4 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2013-01-006

INVITATION À UNE DÉGUSTATION GASTRONOMIQUE VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 195 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Foire agroalimentaire de la région d'Acton pour l'achat de trois (3) billets au coût de 65,00 \$ chacun pour assister à la « Dégustation gastronomique vins et fromages » qui aura lieu le 23 février 2013, au Centre sportif d'Acton Vale, salle 5.

Le conseiller Luc Champagne vote contre la présente résolution.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Rs.2013-01-007

LEVÉE DE FONDS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE GRANBY ET RÉGION INC. – MARCHÉ DE LA MÉMOIRE.

Attendu que le 26 mai 2013, se tiendra à la grandeur du Québec et de façon simultanée, la Marche de la Mémoire afin de recueillir des fonds au profit de la Société Alzheimer;

Attendu que la Société Alzheimer de Granby et région inc. privilégie la Ville d'Acton Vale pour la tenue de cet événement et demande l'autorisation de tenir cette marche sur certaines rues de la Ville tel que le démontre le tracé joint à la demande;

Attendu que la Sûreté du Québec sera informée de l'événement et qu'une demande de véhicule de sécurité et de secours a été soumise;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la Société Alzheimer de Granby et région inc. à effectuer une marche au profit de cet organisme, le 26 mai 2013 selon le tracé joint à la demande et plus particulièrement sur les rues ou parties de rues suivantes :

- Rue Roy, de Bélair à du Marché
- Rue du Marché, de Roy à Dubois
- Rue Dubois, de du Marché à Dalpé
- Rue Dalpé, de Dubois à Beaugrand
- Rue Beaugrand, de Dalpé à Saint-André
- Rue Saint-André, de Beaugrand à McClure
- Rue McClure, de Saint-André à Bélair
- Rue Bélair, de McClure à Roy

Qu'en ce qui a trait à la demande de support de la part des pompiers, la Ville suggère aux organisateurs de cette marche de soumettre leur demande directement aux pompiers qui devront agir à titre bénévole, car la Ville n'assumera aucun déboursé pour le travail effectué par ses pompiers

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 4.7 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2013-01-008

DEMANDE DU CONSEIL CANADIEN DES AVEUGLES DU QUÉBEC.

Attendu que Monsieur Paul-Émile Fontaine, handicapé visuel, transmet une demande de contribution financière du Conseil canadien des Aveugles du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 125 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Conseil canadien des Aveugles du Québec à titre de contribution financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-009

INVITATION À LA REMISE DES BOURSES DU FONDS D'ATHLÈTE DE LA MRC D'ACTON.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 10 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à le Fonds d'Athlète de la MRC d'Acton pour l'achat d'un (1) billet à 10.00 \$ afin de permettre à une personne d'assister à la remise des bourses qui aura lieu le 24 janvier prochain à 19 h à la salle Laurent-Paquin de la polyvalente Robert-Ouimet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-010

INVITATION DU CLUB DES LIONS – SOIRÉE PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 120 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au Club des Lions d'Acton Vale pour l'achat de trois (3) billets au coût de 40 \$ chacun pour assister à la « Soirée Personnalité Bénévole de l'année » qui aura lieu le 02 mars 2013, au Centre Communautaire Marcelle Bertrand et d'offrir un cadeau d'une valeur approximative de 100 \$ au récipiendaire.

Le conseiller Luc Champagne vote contre la présente résolution.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Rs.2013-01-011

DEMANDE DE MUSIQU'ART POUR LA TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC.

Attendu que Musiqu'Art présente un projet pour tenir un marché public inspiré des marchés européens dans le stationnement de la gare;

Attendu que le marché public se déroulerait de juin à septembre, à chaque deux semaines;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville autorise Musiqu'Art à tenir un marché public dans le stationnement de la gare;

Que Musiqu'Art signe un protocole d'entente avec la Ville pour y déterminer les conditions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

.....Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseiller Patrice Dumont divulgue le fait qu'il peut avoir un intérêt pécuniaire particulier sur l'item 5.2 de l'ordre du jour, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question et se retire de la salle.

Rs.2013-01-012

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 958 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR PATRICE DUMONT.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR PATRICE DUMONT** le lot 5 084 958 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 135.6 mètres carrés, situé sur la rue Pelchat au prix de 32 123,50 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MONSIEUR PATRICE DUMONT** a versé un montant de 1 606,18 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 19 décembre 2012;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Le conseiller Patrice Dumont reprend son siège.

Rs.2013-01-013

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIVEMENT À L'ACHAT DE L'AMEUBLEMENT POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

Attendu que la Ville a demandé deux prix pour l'ameublement de la bibliothèque municipale;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 579 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour l'ameublement de la bibliothèque municipale;

Que cette dépense soit financée selon les modes de financement prévus à la résolution 2012-09-287.

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Bureau Sytema au coût de 15 579 \$, plus taxes, le tout selon la soumission datée du 18 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-014

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

Attendu que la Ville a procédé, le 18 janvier 2013 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour le réaménagement de la bibliothèque municipale;

Attendu que sept (7) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de madame Nathalie Ouellet, directrice générale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 80 736,49 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour le réaménagement de la bibliothèque municipale;

Que cette dépense soit financée selon les modes de financement prévus à la résolution 2012-09-287.

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « Construction R.M. Gaudette Inc. » au coût de 80 736,49 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-015

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'ÉBÉNISTERIE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

Attendu que la Ville a procédé, le 18 janvier 2013 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour les travaux d'ébénisterie à la bibliothèque municipale;

Attendu que quatre (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de madame Nathalie Ouellet, directrice générale;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 18 822,97 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour le réaménagement de la bibliothèque municipale;

Que cette dépense soit financée selon les modes de financement prévus à la résolution 2012-09-287.

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « Les Constructions Daniel Laliberté » au coût de 18 822,97 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-016

RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC QUE LA PRÉSENTE RÉSOLUTION TIENNE LIEU DE DÉPÔT DE GARANTIE DE LA PART DE LA VILLE D'ACTON VALE.

Considérant que la Ville d'Acton Vale prévoit effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc.) au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;

Considérant que les travaux prévus seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que dans chacun de ces cas, la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou permission de Voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant également que la Ville d'Acton Vale doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention ou permission de Voirie est délivré par le ministère des Transports du Québec;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal de la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

Que la Ville s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de Voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de Voirie demandée;

Que le contremaître des Travaux publics de la ville soit habilité à signer les demandes de permis d'intervention ou permission de Voirie, selon le cas, à titre de représentant autorisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 247-2013 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Patrice Dumont donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement ayant pour but de modifier les annexes « B » et « C » du règlement portant le numéro 207-2010 relatif au stationnement.

Rs.2013-01-017

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.

Considérant la possibilité d'être signataire d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale réserve une somme de 10 000 \$ pour la période financière de 2013;

Que la directrice générale de la Ville, madame Nathalie Ouellet, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville, tout document dans le cadre de la présente demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-018

RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX MUNICIPAUX.

Attendu la Loi sur les Travaux municipaux;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

- Travaux de rechargement du Chemin Cloutier. Cette dépense estimée à 58 000 \$ est financée à même le fonds d'administration générale;
- Travaux de reconfiguration de la rue Martel et du stationnement de l'aréna. Cette dépense estimée à 20 100 \$ est financée à même le fonds d'administration générale;
- Travaux de réhabilitation des infrastructures de la rue Désautels. Cette dépense estimée à 274 000 \$ est financée à même la Taxe d'accise 2010-2013;
- Travaux d'aménagement paysager de la bibliothèque et du parc Roger LaBrecque. Cette dépense estimée à 24 000 \$ est financée à même le fonds d'administration générale;
- Travaux d'aménagement paysager près de la piste cyclable. Cette dépense estimée à 8 000 \$ est financée à même le fonds d'administration générale;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a. Cahier d'enregistrement – Règlement 244-2012 « Règlement pour fixer le montant que la ville peut dépenser à des fins industrielles ».
- b) Service incendies – décembre 2012;
- c) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;
- d) Cour municipale – décembre 2012.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Services techniques
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2013-01-019

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES PAIEMENTS DES COTISATIONS ANNUELLES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC AINSI QU'À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 775 \$, taxes incluses ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette association pour l'année 2013;

D'autoriser une dépense d'un montant de 435 \$, plus taxes ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette corporation pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-020

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 29-11-2012 au 31-12-2012	279 875,95 \$
• Paiements par AccèsD du 01-12-2012 au 31-12-2012	124 391,98 \$
• Salaires et REER pour le mois de décembre 2012	120 558,97 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de décembre 2012	99 843,76 \$
Grand Total	624 670,66 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-021

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE LA VILLE D'ACTON VALE POUR L'ANNÉE 2013.

Le conseiller Bruno Lavalée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter la liste des dépenses incompressibles de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2013, telle que soumise, au montant total de 4 358 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-022

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES PAIEMENTS DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'autoriser le paiement pour l'exercice 2013, dans des circonstances particulières :

1. Le paiement des dépenses incompressibles découlant d'une résolution autorisant ces dépenses.
2. Les paiements effectués aux fins de profiter d'un escompte ou afin de ne pas encourir de frais d'intérêt, de pénalité ou de coupure de service.
3. Le paiement du temps supplémentaire des employés municipaux préalablement autorisé par les directeurs de service ou la directrice générale selon les champs de compétence de chacun.
4. Le paiement des remboursements des dépenses aux employés afin de se conformer aux exigences des conventions collectives et/ou toute autre convention de travail.
5. Le paiement d'une dépense afin de se conformer à un contrat, à un bail ou à la loi.
6. Le paiement d'une dépense reliée aux honoraires exigés pour les animations offertes à la bibliothèque municipale.
7. Les remboursements en capital et intérêts ainsi que l'escompte relativement à la dette à long terme.
8. Le remboursement de prêt au fonds de roulement tel que prévu au budget de l'exercice.
9. Le paiement des remboursements de trop-perçu et de toute somme à payer figurant comme passif.
10. Le paiement de certains déboursés aux institutions financières concernées lors de refinancements d'emprunts à long terme.
11. Le paiement de la quote-part à la MRC et à la RIGDRM.
12. Le paiement de la formation et/ou congrès afin de respecter la date limite d'inscription.

13. Le paiement pour l'entretien du passage à niveau.
14. Le renflouement des petites caisses.
15. Les autres cas d'exception approuvés par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-023

RÉSOLUTION POUR MANDATER L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC À AGIR À TITRE DE MANDATAIRE.

Attendu que le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaire inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;

Attendu que la Ville d'Acton Vale fait partie de ce regroupement;

Attendu que pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-024

LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME SYLVIE DESJARDINS.

Attendu la réception d'une lettre de madame Sylvie Desjardins informant de sa démission en tant qu'employé au poste de brigadière;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter la démission de madame Sylvie Desjardins au poste de Brigadière. Cette démission est effective au 19 janvier 2013;

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé à l'unanimité de remercier Mme Desjardins pour le bon travail qu'elle a effectué comme brigadière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-025

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE – RH ET COMMUNICATIONS.

Attendu la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste de coordonnatrice, ressources humaines et communication en remplacement d'un congé de maternité d'une durée de 13 mois;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et de la directrice générale;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de madame Élyse Gélinas, à titre de coordonnatrice – Ressources humaines et communication, à compter du 22 janvier 2013 au 21 février 2014, soit jusqu'au retour au travail de la coordonnatrice en congé de maternité. Madame Gélinas occupera un poste à temps complet sur une base contractuelle pour une période déterminée;

D'accepter les clauses du contrat de travail entre la Ville d'Acton Vale et la coordonnatrice temporaire – Ressources humaines et communications;

D'autoriser la greffière et le maire à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-026

EMBAUCHE TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL D'UN EMPLOYÉ DE BUREAU – SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.

Attendu qu'une offre d'emploi, affichée à l'interne, pour combler un poste d'employé de bureau –Services culturels et sportifs d'une durée de 6 mois;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, du directeur du Service culturels et sportifs et de la directrice générale;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de Geneviève Bolduc à titre d'employé de bureau - service culturels et sportifs, à compter du 23 janvier 2013 pour une période de 6 mois. Geneviève Bolduc occupera un poste temporaire à temps partiel selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1862 et son salaire sera celui d'une classe 3 tel que prévu à la convention collective Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1862;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-027

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2013.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-028

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.

Attendu que le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires vient à échéance le 1^{er} mars 2013;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des **soumissions par voie d'appel d'offres** pour la fourniture de **MATÉRIAUX GRANULAIRES** pour la période du 1er mars 2013 au 1er mars 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-029

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CAMP DE JOUR.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, des **soumissions sur invitation** pour la fourniture de services de camp de jour pour l'été 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-030

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE TOURNOI PROVINCIAL MIDGET D'ACTON VALE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi d'hockey du 04 février au 17 février 2013 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 16.3 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2013-01-031

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE À L'USINE DE FILTRATION.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour la réfection de la toiture à l'Usine de filtration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-01-032

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE À DEMANDER DES SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE 4 X 4.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser le directeur du service incendie à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture d'UNE (1) camionnette neuve, 4 x 4, année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

Rs.2013-01-033

RÉSOLUTION POUR NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De nommer, rétroactivement au 1^{er} janvier 2013, les personnes suivantes pour agir à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme :

- a) M. Luc Champagne, au siège no. 2
- b) M. Alain Chagnon, au siège no. 4
- c) M. Sébastien Gobeil, au siège no. 6

De nommer comme substitut Monsieur Alain Lépine, advenant le cas d'une démission ou désistement d'un des membres du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 08 janvier 2013.

Le conseil prend acte.

.....**VARIA**

Rs.2013-01-034

MESSAGE DE SYMPATHIES

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu d'offrir nos condoléances à la famille de Gaétan Chevanelle.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 27.

M. Gilles Laliberté	<ul style="list-style-type: none"> • Explications concernant sa demande de dérogation mineure.
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi le long délai pour l'adjudication de contrat à la bibliothèque? • Qui a procédé à la démolition intérieure de la bibliothèque?
Mme Lise Leclerc	<ul style="list-style-type: none"> • Remerciement pour la subvention donnée au Conseil Canadien des Aveugles du Québec.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 40.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quarante minutes (20;40).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date